

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Mme M.-J. HEYVAERT, Premier Attaché
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 06/AFD/183126
N/réf. : AVL/CC/EVR-2.34/s. 418
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : EVERE. Rue Carli, 5. Transformation et surhaussement d'un bâtiment industriel.
(Dossier traité par Michaël Briard)

En réponse à votre lettre du 23 août 2007, sous référence, reçue le 28 août, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 5 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la transformation et le surhaussement d'un bâtiment industriel situé dans la zone de protection du Moeraske, classé comme site. Le projet vise à augmenter le volume du bâtiment existant, via l'ajout d'un niveau supplémentaire, afin de pouvoir y re-localiser le siège administratif et préparatoire de l'entreprise actuellement situé à l'avenue Jules Bordet à Evere.

La hauteur du bâtiment, une fois surhaussé, demeurera inférieure à celle du n°1 de la rue Carli. Cette campagne de travaux donnera également lieu au nettoyage et à la remise en peinture des façades du rez-de-chaussée, actuellement doté de tôles de bardage en acier à nervures horizontales qui sont souillées par la pollution et corrodées. Le revêtement de l'étage existant et de celui qu'il est prévu de rajouter sera constitué de panneaux de zinc pré-patiné à emboîtements à joints horizontaux. L'isolation de l'ensemble des façades sera renforcé tandis que de nouveaux châssis plus performants sur le plan technique seront placés.

La Commission ne s'oppose pas au surhaussement du bâtiment étant donné que son nouveau gabarit restera inférieur à celui des bâtiments voisins. Elle émet par contre une réserve en ce qui concerne le bardage qui recouvre actuellement le rez-de-chaussée du bâtiment et qui sera conservé (nettoyé/repeint) ainsi que le nouveau recouvrement des étages. Ne pourrait-on recourir à un matériau d'aspect plus soigné et qui résiste mieux au temps?

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle Herla
A.A.T.L. – D.U. : M. Michael Briard